

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Le cahier des charges suivant a pour but de vous aider avec la création d'un devis maître. Conforme au format maître de CSI (Construction Specifications Institute), ce cahier des charges peut être utilisé avec la plupart des devis maîtres, moyennant de simples révisions.

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les exigences ci-dessous s'adressent aux installations intérieures sur béton (ou sur bois, selon le cas). Si les dispositions fournies sont adoptées pour des installations extérieures ou sur asphalte, la garantie de Mondo sera nulle et non avenue et le rédacteur de devis sera passible.

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : La section CSI suivante décrit le revêtement de sol résilient pour sports qui sera installé. Le numéro et le titre de cette section peuvent être changés, si le rédacteur de devis le juge nécessaire, mais dans toutes situations elle fait partie de la section générale 09 65 00 : Revêtement de sol résilient.

SECTION 09 65 66

Revêtement de sol résilient pour sports

1 PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 SOMMAIRE

1.1.1 Produits fournis

- A. Revêtement de sol résilient pour sports.
- B. Accessoires nécessaires pour l'installation, l'entretien et la remise en état.

1.1.2 Sections affiliées

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les sections CSI suivantes fournissent des renseignements essentiels à l'évaluation des conditions d'emplacement qui sont nécessaires à l'installation d'un revêtement de sol résilient pour sports. Le rédacteur ou la rédactrice de devis peut choisir d'inclure d'autres sections, s'il ou elle le juge nécessaire.

- A. Section 02 25 00 - Évaluation des matériaux existants.
- B. Section 03 05 00 - Résultats de travaux communs pour le béton.
- C. Section 06 05 00 - Résultats de travaux communs pour le bois, les plastiques et les composites.
- D. Section 07 05 00 - Résultats de travaux communs pour la protection thermique et contre l'humidité.
- E. Section 07 10 00 - Hydrofugation et imperméabilisation.

1.2 RÉFÉRENCES

1.2.1 ASTM International (ASTM)

- A. ASTM D412 : Méthode d'essai normalisée pour caoutchouc vulcanisé et élastomère thermoplastique – Tension.
- B. ASTM D2047 : Méthode d'essai normalisée pour le coefficient de frottement statique de revêtement de sol enduit, tel que mesuré par la machine James.
- C. ASTM D2240 : Méthode d'essai normalisée pour propriété du caoutchouc (dureté d'après duromètre).

- D. ASTM D3389 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance à l'abrasion des tissus enduits (abrasimètre rotatif).
- E. ASTM E648 : Méthode d'essai normalisée pour le flux énergétique critique des systèmes de revêtements de sol à l'aide d'une source de chaleur rayonnante.
- F. ASTM E662 : Méthode d'essai normalisée pour la densité optique de fumée générée par les matériaux solides.
- G. ASTM E1643 : Pratique normalisée pour la sélection, l'élaboration, l'installation et l'inspection d'un pare-vapeur en contact avec le remblai granulaire sous une dalle de béton.
- H. ASTM E1745 : Devis normalisé pour pare-vapeur utilisés en contact avec le sol ou le remblai granulaire sous les dalles de béton.
- I. ASTM F386 : Méthode d'essai normalisée pour l'épaisseur des revêtements de sol résilients avec surfaces planes.
- J. ASTM F710 : Pratique normalisée pour préparer les planchers de béton à recevoir un revêtement de sol résilient.
- K. ASTM F925 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance chimique d'un revêtement de sol résilient.
- L. ASTM F970 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer les propriétés de rétablissement des revêtements de sol suite à une charge statique.
- M. ASTM F1514 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la thermostabilité d'un revêtement de sol résilient par la décoloration.
- N. ASTM F1515 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la résistance à la lumière d'un revêtement de sol résilient par la décoloration.
- O. ASTM F1869 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer le taux d'émission de vapeur d'humidité d'un plancher de béton à l'aide de chlorure de calcium anhydre.
- P. ASTM F2170 : Méthode d'essai normalisée pour déterminer l'humidité relative dans une dalle de béton à l'aide de sonde in situ.

1.2.2 État de la Californie (CA)

- A. CA section 01350 : Méthode normalisée pour l'essai et l'évaluation des émissions de composés organiques volatils de sources intérieures à l'aide de chambres climatiques.

1.2.3 Institut environnemental GREENGUARD (GEI)

- A. Certification GREENGUARD : Conforme aux restrictions des émissions de plus de 360 COV, ainsi qu'à la limite totale des émissions combinées (COVT).
- B. GREENGUARD Or (*Gold*) : Conforme aux normes pour la sécurité de la santé des individus sensibles (enfants et aînés), afin d'assurer l'acceptabilité de l'utilisation d'un produit dans les écoles ou établissements de soins de la santé.

1.2.4 Organisation internationale de normalisation (ISO)

- A. ISO 9001 : Systèmes de gestion de la qualité – Exigences.

1.3 SOUMISSIONS

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : La section suivante contient des soumissions typiques. Le rédacteur ou la rédactrice de devis peut ajouter ce qu'il ou elle juge nécessaire.

1.3.1 Vérifications

- A. Fournir les fiches techniques publiées courantes pour tous les Produits fournis.

- B. Fournir des échantillons, 6 pouces par 6 pouces, pour la vérification des caractéristiques physiques comme la couleur et la texture de surface pour chaque Produit fabriqué spécifié.
- C. Au besoin, fournir les documents graphiques (plan ou schéma) illustrant la disposition, les profils, les dimensions et toute autre donnée pertinente.

1.3.2 Documents informatifs

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour la préparation des surfaces de supports.
- B. Fournir les guides publiés courants du Fabricant pour l'installation des Produits fournis.

1.3.3 Documentation de clôture

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour l'entretien du Produit fabriqué.
- B. Fournir la garantie standard publiée courante du Fabricant pour le Produit fabriqué.

1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire

- A. Fournir un montant additionnel de matériel, provenant du mélange original, pour fins d'opérations et d'entretien (environ 2 % de la superficie totale pour chaque format, couleur et texture de surface pour tout Produit fabriqué).

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- A. Le Fabricant doit être certifié ISO 9001.
- B. Le Fabricant doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience en fabrication de revêtements de sol résilients pour sports.
- C. Le Produit fabriqué doit avoir subi un processus de vulcanisation; l'adhérence en usine ne devrait pas être acceptée comme équivalente.
- D. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit être reconnu et approuvé par le Fabricant.
- E. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit être familier avec les biens aménagés et être capable de reconnaître toute difficulté ou restriction entourant l'installation du Produit fabriqué, telle qu'elle fut spécifiée au contrat. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol sera responsable d'aviser le Propriétaire de toute restriction ou difficulté anticipée, par écrit et avant de soumettre les documents d'appel d'offres.
- F. L'installateur doit être approuvé par l'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol et doit avoir exécuté des installations de même envergure au cours des trois (3) dernières années.

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Préciser les dimensions de la maquette, telles qu'indiquées par le Propriétaire ou l'Architecte.

- G. L'installation d'une maquette est fortement recommandée; toujours utiliser les mêmes procédures et matériaux que pour le projet réel. Le Propriétaire ou l'Architecte sera responsable de déterminer l'acceptabilité de la maquette.

- Dimension de la maquette : [XX pouces par XX pouces (XX cm par XX cm)].

1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- A. Les Produits fournis doivent être livrés dans les emballages originaux du Fabricant, bien étiquetés et sans dommage apparent.

- B. Les Produits fournis doivent être entreposés à l'abri des intempéries sur une surface propre, sèche et plane. Entreposer les rouleaux de revêtement de sol résilient pour sports debout.
- C. Un entreposage climatisé est recommandé. La température d'entreposage ne devrait pas être inférieure à 13 °C (55 °F) ni supérieure à 38 °C (100 °F).
- D. Éviter un entreposage prolongé, sinon le revêtement de sol pour sports pourrait nécessiter des coupes additionnelles.
- E. Les Produits fournis ne doivent pas être endommagés lors de la manutention (Ex. : encoches/éraflures, coins écrasés, gauchissement, etc.).

1.6 CONDITIONS REQUISES AU CHANTIER

- A. L'Entrepreneur principal ou le Gérant de construction doit s'assurer que les conditions requises au chantier de travail soient respectées en tout temps, telles que décrites par le Fabricant dans les sections 3.2 et 3.3.
- B. Les dalles de béton situées au niveau et sous le niveau du sol doivent être installées sur le dessus d'un pare-vapeur, suivant la pratique normalisée ASTM E1643 et le devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit être installé directement dessous la dalle de béton, soit dessus le remblai granulaire, tel que recommandé par le Fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- C. Aucun scellant ou durcisseur ne doit être appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).
- D. L'installation du revêtement de sol résilient pour sports ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (normalement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression de 25 MPa minimum). Référez-vous à la version la plus récente d'ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- E. La surface du support doit être libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- F. Le béton doit avoir un fini lisse, être dense et très compact avec une tolérance de 3,2 mm (1/8 po) dans un rayon de 3,05 m (10 pi). La planéité de plancher (FF = *Floor Flatness*) et l'unisson de plancher (FL = *Floor Levelness*) ne sont pas reconnus.
- G. Toutes les dalles de béton doivent subir des tests d'humidité et d'alcalinité, en respectant les conditions de services prévues. Il est recommandé de mettre en fonction le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) avant de débiter les tests pour assurer un environnement stable et des résultats plus précis. Le pH de surface de la dalle de béton devrait se situer entre 7 et 10. L'humidité relative de la dalle de béton ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM F2170 (sondes in situ) est utilisée. Le taux de vapeurs d'humidité ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre) est utilisée.
- H. Si le revêtement de sol pour sports sera installé sur un support en bois, ce dernier doit être composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. En plus d'assurer une bonne ventilation en dessous du support, le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 %, lorsque testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité.
- I. La température de la pièce et la température de la surface de béton doivent demeurer constantes/stables entre 18 °C à 30 °C (65 °F à 86 °F) 48 heures avant, pendant et 48 heures après l'installation. L'humidité relative d'une pièce doit être maintenue entre 35 % et 55 %.
- J. L'installation du revêtement de sol résilient ne doit jamais débiter avant que le bâtiment soit clos et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. L'Entrepreneur principal ou le Gérant de

construction doit s'assurer que l'environnement de travail demeure propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du revêtement de sol résilient.

1.7 GARANTIE

- A. Le Produit fabriqué est garanti contre les défauts de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date d'expédition du Fabricant.
- B. Le Produit fabriqué est garanti contre l'usure prématurée, lorsque l'usage est fait sous de conditions normales, pour une période de dix (10) ans à partir de la date d'expédition du Fabricant.
- C. Se référer à la copie courante de la Garantie limitée du Produit fabriqué pour les termes et conditions.

2 PARTIE 2 – PRODUITS

2.1 PRODUIT FABRIQUÉ

2.1.1 Fabricant

- A. Mondo Luxembourg S.A.: Z.I. Foetz - Rue de l'Industrie, L-3895 Foetz, Luxembourg.

2.1.2 Description

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Spécifier votre choix de couleur(s).

- A. Reflex HP est un revêtement de sol résilient préfabriqué pour sports, composé de caoutchoucs synthétiques et naturels, calandrés et vulcanisés, d'agents stabilisants et de pigmentation, tel que fabriqué par Mondo Luxembourg S.A. ou équivalent approuvé.
- B. Fabrication soucieuse de la santé : Reflex HP est fabriqué sans BPA (bisphénol A), formaldéhydes, halogènes, isocyanates, métaux lourds, phtalates et PVC (chlorure de polyvinyle).
- C. Épaisseur : 4 mm (0,157 po).
- D. Couleurs : disponible en couleurs standards dont l'arrière-plan est uni avec marbrures de couleur non uniformément réparties en surface.
- E. Texture de surface : martelée.
- F. La dureté de la couche de performance sera supérieure à celle des autres couches. La dureté des couches sera recommandée par le Fabricant et respectera les limites spécifiées.
- G. Formats : disponible en rouleaux qui sont 1,86 m (6 pi 1 po) de large et 13 m (42 pi 7 po) de long [min. 19 pi 8 po (6 m)/max. 55 pi 9 po (17 m)].

2.1.3 Performance

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : En raison des tolérances de production et des méthodes/équipements variés utilisés lors des essais en laboratoires, les résultats peuvent varier entre les lots de production. Toutefois, le Produit fabriqué doit rencontrer les exigences minimales listées.

- A. La performance du Produit fabriqué doit être conforme aux exigences établies ci-dessous :

Critères de performance	Méthodes d'essais normalisées	Exigences	Résultats*
Allongement à la rupture	ASTM D412	≥ 100%	≥ 150%

Critères de performance	Méthodes d'essais normalisées	Exigences	Résultats*
Résistance à la traction	ASTM D412	≥ 300 lb/po ²	≥ 600 lb/po ²
Coefficient de frottement statique (surface sèche)	ASTM D2047	≥ 0,5	≥ 0,8
Dureté de la surface (Shore A)	ASTM D2240	≥ 70	≥ 70
Dureté du revers (Shore A)	ASTM D2240	≥ 55	≥ 62
Résistance à l'abrasion (roues H18, 1000 g, 1000 cycles)	ASTM D3389	≤ 0,6 g	≤ 0,3 g
Flux critique d'énergie rayonnante	ASTM E648	≥ 0,22 W/cm ² (classe 2)	≥ 0,45 W/cm ² (classe 1)
Densité optique de la fumée	ASTM E662	≤ 450	≤ 450
Épaisseur	ASTM F386	4 mm (± 0,2 mm)	4 mm (± 0,2 mm)
Résistance chimique	ASTM F925	≤ léger changement	Conforme
Résistance aux charges statiques (testé à 250 lb/po ²)	ASTM F970	≤ 0,005	≤ 0,004
Résistance à la chaleur	ASTM F1514	ΔE ≤ 8,0	Conforme
Résistance à la lumière	ASTM F1515	ΔE ≤ 8,0	Conforme
Qualité de l'air intérieur	CA 01350	Conforme	Conforme
Certification Greenguard	Greenguard	Conforme	Conforme
Greenguard Or (Gold)	Greenguard	Conforme	Conforme

*Les résultats obtenus des contrôles de la production peuvent varier entre les lots de production et ne constituent pas une représentation ni une garantie à l'égard d'un lot de production en particulier. Mondo réserve le droit de modifier, sans préavis, la conception et/ou les caractéristiques de ses produits fabriqués.

2.1.4 Limitations

- A. NE PAS installer le revêtement de sol Reflex HP dans les locaux où l'on prévoit des impacts en surface, tels que les endroits prévus pour l'utilisation des poids et haltères. Pour un tel usage, s.v.p. vous référer à un produit Mondo conçu à cet effet.
- B. NE PAS installer le revêtement de sol Reflex HP autour des patinoires et autres endroits où l'on anticipe l'usage des patins à glace, puisqu'il n'est pas résistant à ces derniers. Pour un tel usage, s.v.p. vous référer à un produit Mondo conçu à cet effet.
- C. Éviter de marcher sur Reflex HP avec des crampons en métal et/ou des pointes.

2.1.5 Matériaux

- A. Fournir le revêtement de sol résilient pour sports Reflex HP, tel que fabriqué par Mondo Luxembourg S.A. ou équivalent approuvé.
- B. Fournir le revêtement de sol résilient pour sports, tel que spécifié à la section 2.1.2 Description.

2.2 ACCESSOIRES

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les accessoires doivent être spécifiés selon les exigences du projet.

- A. Fournir l'adhésif certifié par le Fabricant : Mondo PU 105 (polyuréthane). Pour les instructions et essais de convenance, toujours se référer à la fiche technique courante de l'adhésif spécifié, telle que publiée par le Fabricant. Il est possible d'utiliser l'adhésif Mondo EP 55 (époxyde) dans certains cas, tels que lorsqu'on est assuré qu'il n'y aura aucun impact en surface (poids et haltères) ni de charge dynamique (estrades/gradins) et que la sous-couche résiliente Everlay ne sera pas spécifiée au projet.
- B. Les autonivelants et pâtes de colmatage doivent être fournis ou recommandés/approuvés par le Fabricant.

3 PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 INSTALLATEURS

- A. Référez-vous à la section 1.4 de ce document pour les exigences concernant les installateurs.

3.2 INSPECTION

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les conditions suivantes doivent être respectées avant de procéder à l'installation d'un revêtement de sol résilient pour sports.

- A. S'assurer que toutes dalles de béton situées au niveau et sous le niveau du sol furent installées sur le dessus d'un pare-vapeur, suivant la pratique normalisée ASTM E1643 et le devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit être installé directement dessous la dalle de béton, soit dessus le remblai granulaire, tel que recommandé par le Fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- B. L'installation du revêtement de sol résilient pour sports ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (normalement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression minimale de 25 MPa). Référez-vous à la version la plus récente d'ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- C. Confirmer qu'aucun scellant ou durcisseur ne fut appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).
- D. Confirmer que le support est libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- E. Confirmer un béton de fini lisse, dense et très compact avec une tolérance de 3,2 mm (1/8 po) dans un rayon de 3,05 m (10 pi). La planéité de plancher (FF = *Floor Flatness*) et l'unisson de plancher (FL = *Floor Levelness*) ne sont pas reconnus.
- F. Toutes les dalles de béton doivent subir des tests d'humidité et d'alcalinité, en respectant les conditions de services prévues. Il est recommandé de mettre en fonction le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) avant de débiter les tests pour assurer un environnement stable et des résultats plus précis. Le pH de surface de la dalle de béton devrait se situer entre 7 et 10. L'humidité relative de la dalle de béton ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM F2170 (sondes in situ) est utilisée. Le taux de vapeurs d'humidité ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre) est utilisée.
- G. Si le revêtement de sol pour sports sera installé sur un support en bois, ce dernier doit être composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. En plus d'assurer une bonne ventilation en dessous du support, le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 %, lorsque testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité.
- H. Assurer que la température de la pièce et la température de la surface de béton demeurent constantes/stables, entre 18 °C à 30 °C (65 °F à 86 °F), 48 heures avant, pendant et 48 heures après l'installation. L'humidité relative d'une pièce doit être maintenue entre 35 % et 55 %.
- I. Assurer que l'installation du revêtement de sol résilient pour sports ne débute pas avant que le bâtiment soit clos et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. Voir à ce que

l'environnement de travail soit propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du revêtement de sol résilient pour sports.

3.3 PRÉPARATION

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : La surface du support en béton (ou bois lorsque spécifié) doit être préparée suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant; il est fortement suggéré que le rédacteur ou la rédactrice de devis se familiarise avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer une copie des recommandations pour la préparation des surfaces de supports auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc. Le guide propose des pratiques courantes pour la préparation et la vérification des surfaces de supports destinées à recevoir un revêtement de sol résilient pour sports, alors il est important de ne pas omettre ou modifier ces dernières.

- A. Préparer la surface du support suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.

3.4 INSTALLATION

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les Produits fournis doivent être installés suivant les recommandations publiées courantes; il est fortement suggéré que le rédacteur ou la rédactrice de devis se familiarise avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer toute copie de procédure d'installation pour les Produits fournis auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc. Les procédures d'installation peuvent être modifiées pour accommoder les besoins particuliers d'un projet, mais en tout temps le rédacteur ou la rédactrice de devis devra consulter les services techniques chez Société Mondo America, inc. pour vérifier si les modifications proposées conviennent.

- A. Installer les rouleaux de revêtement de sol résilient pour sports suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.
- B. Installer tout accessoire suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.

3.5 REMISE EN ÉTAT

- A. Référez-vous à la section 1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire.
- B. Le matériel prévu pour la remise en état doit provenir du même mélange (« dye lot ») original que le Produit fabriqué initialement installé.
- C. Toute remise en état doit être effectuée par un installateur/technicien qualifié provenant de l'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol.

3.6 ENTRETIEN

- A. L'entretien initial ne devrait jamais se faire avant un minimum de 72 heures suite à l'installation complète.
- B. Toujours effectuer l'entretien du revêtement de sol résilient pour sports suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.

3.7 PROTECTION

- A. Au besoin, protéger le revêtement de sol résilient pour sports en le recouvrant de panneaux durs Masonite (1/8 pouce), pendant et après l'installation ou jusqu'à l'acceptation du Propriétaire.